

ÊTES-VOUS PRÊTS A TRAVAILLER PLUS ?

Voici ce que nous pouvons perdre si demain le Maire et la municipalité décident d'appliquer les directives issues de la loi de transformation de la Fonction publique sur le temps de travail :

- Semaine d'hiver (- 5 jours)
- Jours mobiles (- 7 jours)
- Mois du maire avant départ à la retraite (- 2 mois)
- Jours de médaille (- 10 jours)
- Jours d'autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux (- 30 à 36 jours)
- Congés bonifiés (décret du 6 juillet 2020) : 31 jours maxi. Tous les 2 ans, au lieu de 2 mois tous les 3 ans (- 10 jours de bonification /an)

Ces congés sont le fruit de conquêtes sociales construites par les agents, leurs organisations syndicales au cours des décennies et des élus locaux. Il nous appartient à tous de faire en sorte que ces conquêtes ne deviennent pas une parenthèse dans l'histoire sociale de ce pays !

**Temps de travail : après l'illusoire « travailler plus pour gagner plus » de Sarkozy,
Voici venir le « travailler plus pour gagner moins » de Macron !**

On pourra tenter de nous vendre une annualisation du temps de travail qui laisserait croire qu'on pourrait gérer notre temps plus librement : **miroir aux alouettes ! Intensification du travail, perte des repères qui rythment l'alternance travail/repos, perte des compensations liées au travail supplémentaire accompagnent l'annualisation du temps de travail bien plus souvent qu'un juste équilibre entre travail et vie personnelle.**

On pourra toujours tenter de nous vendre quelques primes qui compenseraient une augmentation du temps de travail : **ne vous y fiez pas ! Rappelez-vous que la grosse majorité des primes sont variables et n'entrent pas dans le calcul de la retraite, alors qu'elles peuvent représenter jusqu'à plus du tiers du salaire ! Et n'oublions pas que le point d'indice, seul élément non variable de notre bulletin de salaire est toujours bel et bien gelé ! Le résultat du calcul sur le temps de travail est simple : augmentation du temps de travail + fiche de paie constante = perte de salaire !**

LES 1607h, C'EST NON !

Pétitions, manifestations, interpellation des élus locaux, ...

Partout, la lutte s'organise pour faire barrage à cette attaque contre les territoriaux !

Le 4 février, près de 200 manifestations d'agents territoriaux ont eu lieu sur toute la France, pour revendiquer le maintien de leurs acquis sociaux et leur rejet de la loi TFP. Le 9 février, 200 agents et cadres déterminés de la Communauté urbaine du Grand Reims ont fait grève et défilé sous la neige à l'appel de leurs organisations syndicales, pour demander aux élus de délibérer **pour la reconnaissance de la pénibilité et l'extension des sujétions particulières à tous les agents territoriaux de la collectivité, ce qui permettrait le maintien des 35h et des acquis sociaux.** Le 10 février, la Gazette des communes a publié un entretien avec le maire de Bonneuil sur Marne qui a déclaré « Je n'entends pas me plier à l'injonction du Préfet de délibérer »*. A la Ville de Paris, à Châtellerauld, à Nantes, ... Partout, la riposte s'organise !

**TOUS ENSEMBLE, SOYONS DE CEUX QUI DISENT
NON A L'AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL !**

* <https://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/val-de-marne/temps-de-travail-des-agents-municipaux-ce-n-est-pas-normal-que-tout-retombe-toujours-sur-les-fonctionnaires-1979725.html>



Pour répondre aux besoins de la population, parce que les attaques concernent toute la fonction publique et qu'il est nécessaire d'y répondre globalement, les fédérations CGT de la Fonction publique de l'Etat, de la Fonction publique hospitalière et de la Fonction publique territoriale ont décidé conjointement d'engager cette campagne pour des mesures d'urgence :

- **10% d'augmentation de la valeur du point d'indice**, c'est la mesure nécessaire pour rattraper les pertes accumulées depuis juin 2010 et le début de la politique de gel de la valeur du point ;
- **10% de temps de travail en moins** rapporté à la durée légale, cela correspond à la revendication CGT du passage aux 32h pour travailler moins, travailler mieux, travailler toutes et tous.
- **10% d'efforts budgétaires** concrets pour revaloriser les carrières des filières à prédominance féminine, c'est une première étape significative pour commencer réellement à réduire l'intolérable inégalité salariale entre les femmes et les hommes.
- **10% d'effectifs en plus**, c'est commencer de répondre aux besoins criants d'effectifs, en premier lieu à l'hôpital public.
- **10 % du temps de travail consacré à la formation professionnelle**, c'est permettre aux agents de se former, d'évoluer dans leur carrière, de se reconverter !

CONTRE L'AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET LA SUPPRESSION DES CONGES

LE 16 MARS 2021

Journée de grève et de manifestation

Rassemblement Devant la Mairie de Bagnolet

A partir de 10h

**Rassemblement devant le ministère de la
Transformation et de la Fonction publique**

A partir de 13h30

101 rue de Grenelle, Paris 7ème